

LE CONTE MALINKÉ, LE PANÉGYRIQUE D'UNE JUSTICE SOCIALE

Dr Brahim KONÉ

Enseignant-chercheur

Université Peleforo GON-COULIBALY

BP 1328 Korhogo (Côte d'Ivoire)

Résumé

La présente contribution porte sur l'expression de la justice sociale dans le conte malinké. Elle vise à montrer que ce genre oral se présente comme une tribune juridictionnelle au regard du sort que les conteurs réservent aux différents protagonistes dans leur rapport au quotidien. En prenant pour support un conte de l'espace culturel malinké et en nous adossant à la méthode d'analyse sociocritique, l'étude révèle que la sanction et la récompense apparaissent comme les principaux leviers d'une certaine justice sociale. Ainsi, les personnages vertueux sont honorés, quand les vicieux sont blâmés et châtiés. Ces diverses fortunes prouvent manifestement que les Africains accordent un intérêt particulier à la notion de justice, facteur d'éclosion des valeurs cardinales dans les sociétés traditionnelles africaines. En cela, ce conte malinké revendique tout son statut d'outil pédagogique et éducationnel pour la transmission des valeurs morales et sociales traditionnelles autour de la communauté, et non de l'individualisme.

Mots-clés : conte malinké, justice sociale, personnage, récompense, sanction

Abstract

This contribution examines the expression of social justice in Malinke folktales. It aims to demonstrate that this oral genre serves as a jurisdictional platform, reflecting the fate storytellers reserve for the various protagonists in their daily lives. Using a folktale from the Malinke cultural sphere as our case study and employing a sociocritical analysis

method, the study reveals that punishment and reward emerge as the primary levers of a certain form of social justice. Thus, virtuous characters are honored, while the vicious are blamed and punished. These contrasting outcomes clearly demonstrate that Africans place particular importance on the concept of justice, a factor in the development of core values in traditional African societies. In this respect, this Malinke folktale asserts its status as a pedagogical and educational tool for transmitting traditional moral and social values within the community, rather than promoting individualism.

Keywords: *Malinke folktale, social justice, character, reward, punishment*

Introduction

Héritier de la bouche et des oreilles, le conte oral traditionnel est un genre chaleureux qui constitue le limon des relations interhumaines. Son contenu idéologique vise, d'abord et avant tout, à l'apprentissage de la vie sociale. La pédagogie du conte consiste à inculquer, le plus souvent, sous forme symbolique, les grands principes et les règles qui régissent la vie communautaire. Dans son schéma narratif, cet art verbal présente les valeurs et les antivaleurs sous une forme dialectique pour indiquer, de la sorte à son auditoire, la loi fondamentale de l'équilibre cosmique régissant toute société humaine. Ce genre littéraire procède par asymétrisation de thèmes, par dualité de motifs. Au Bien, s'oppose le Mal en ce sens où, de façon générale, le conte part, très souvent, du répréhensible à l'irrépréhensible. Ainsi, les actants vertueux sont célébrés et récompensés quand les réfractaires ou hors-la-loi sont châtiés d'où la vocation de justice sociale du conte. À travers cette analyse, nous nous préoccuperons de découvrir le mécanisme par lequel le conte africain régule la société.

Autrement dit, comment le conte est-il l'expression d'une justice sociale ? Par quel jeu de représentation appréhende-t-il ses personnages ? L'objectif ainsi recherché est de montrer que le conte, au-delà de son apparence futile, est une littérature juridictionnelle au regard du sort qu'il réserve aux différents actants qu'il convie sur scène. Adossée, pour la circonstance, à un conte de l'espace culturel mandingue intitulé « Sozani le lièvre, le roi et la calebasse », l'étude convoque la méthode d'analyse sociocritique¹ de Claude Duchet. Notre démarche analytique consiste en un plan tripartite qui examinera, tour à tour, la notion de justice dans son approche définitionnelle, la présentation et la caractérisation des différents actants et, enfin, le jeu de sanction et de récompense comme levier d'une justice sociale.

1. Approche définitionnelle

Dans son apparition étymologique, la justice se dit en latin « *justitia* ». C'est un nom féminin provenant de « *justus* » qui signifie « conforme au droit », ayant lui-même pour racine, « *jus - juris* » « le droit » au sens de permission, dans le domaine religieux. Son étymon est cousin du verbe « *jurare* », « jurer » qui désigne une parole sacrée proclamée à voix haute. Proche de lui, le mot « juge » renvoie au latin « *judex* » qui signifie « celui qui montre » (O. Bloch et W. von Wartburg, 2008, p. 256)

¹ Le choix de cette méthode trouve sa justification dans le fait que toute production littéraire, est nécessairement tributaire des circonstances historiques, sociales et économiques. L'écrivain étant le reflet de la société, il n'intervient pas seul dans son œuvre. D'autres instances parlent à travers lui, notamment les classes sociales, le code, etc. Cf : Claude Duchet, *Sociocritique*, Paris, Nathan, 1979.

Pour le philosophe britannique John Stuart Mill², le terme « justice » est dérivé du verbe latin « *jubere* » - « ordonner, décréter » - ce qui permet d'établir un lien entre l'ordre qui énonce le droit et le juste qui lui est conforme. La philologie moderne porte intérêt aux origines religieuses du terme ; il aurait ainsi pour racine le sanskrit « *ju* », qui se retrouve dans des termes comme « *jugum* » (le « joug ») ou le verbe « *jungere* » (« joindre, unir »), notions où domine le sème du sacré (M. Blay, 2013, p. 459 et 464).

Du point de vue définitionnel, il importe de préciser que l'histoire de la notion de justice est liée à l'histoire des peuples et des civilisations. Ses diverses conceptions et applications sont le résultat de la pensée et des conditions de vie de l'époque. D'une façon générale, la justice se définit comme un principe philosophique, juridique et moral fondamental selon lequel les actions humaines doivent être approuvées ou rejetées en fonction de leur mérite au regard de la morale (le Bien), du droit, de la vertu ou de toute autre norme de jugement des comportements.

Au sein d'un État, la justice est un ensemble d'institutions (police, tribunaux, prisons...) qui imposent le respect des lois et de l'autorité en place. Dans cette approche, elle est appelée à punir tout contrevenant avec une sanction ayant pour but de lui apprendre la loi et, parfois, de contribuer à la réparation des torts faits à autrui, au patrimoine privé ou commun ou à l'environnement.

Pour la philosophie occidentale antique, la justice est, avant tout, une valeur morale. La « justice morale » serait un comportement alliant respect et équité à l'égard d'autrui.

² L'origine étymologique du mot « justice » peut très bien être réalisée par un anglophone (ici, John Stuart Mill) car la traduction du mot justice en anglais est justice.

Cette attitude, supposée innée dans la conscience humaine, serait elle-même à l'origine d'un « sens de la justice », valeur universelle qui rendrait l'être humain apte à évaluer et juger les décisions et les actions, pour lui-même et pour autrui. La justice, en tant qu'institution, est l'organe social constitué de la justice en tant que fonction qui doit « rendre la justice » et « dire le droit ».

La notion de justice désigne, à la fois, la conformité de la rétribution avec le mérite et le respect de ce qui est conforme au droit d'autrui : elle est donc indissociablement morale et juridique. Mais le concept est aussi culturel et ses applications varient selon les coutumes, les traditions, les structures sociales, et les représentations collectives. En philosophie, la justice renvoie à d'autres concepts comme la liberté, l'égalité, l'équité, l'éthique, la paix sociale. De manière générale, on distingue la justice dans son sens moral, l'on parle alors de *légitimité*, et la justice dans son sens juridique, l'on parle, dans ce cas, de *légalité*. Mais qu'est-ce que la justice sociale ?

La plus ancienne mention de cette expression trouve ses racines dans l'ouvrage intitulé *L'esprit des journaux*, dans des propos attribués à Louis XVI concernant le droit de suite. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que le concept est apparu. Selon D. Collin (2002, p. 164), il renvoie à une construction morale et politique qui vise à l'égalité des droits et conçoit la nécessité d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée. Il repose essentiellement sur deux principes : l'équité qui s'entend plutôt comme le principe du « à chacun son dû » et l'égalité entre tous les membres de la société.

Dans le cadre précis de cette étude, nous entendons, par justice sociale, une justice immanente exempte de toutes formes de justice conventionnelle. Il s'agit, en clair, de la conséquence logique ou naturelle des actes que pose l'individu dans ses rapports avec les autres. On pourrait aussi la qualifier de justice divine. Le Bien sera rétribué par le Bien et le Mal par un Mal plus grand.

Dans ce cas, la notion de justice sociale est essentiellement une projection vers une société plus juste et égalitaire, en admettant qu'il y ait toujours des injustices. De ce point de vue, « le juste » et « l'injuste » s'affichent comme les deux référentiels de la notion de justice en général.

1.1. Le juste

Entendu du point de vue de la morale ou du comportement, le juste ou encore le bien, le bon est ce qui est conforme au droit, à la raison et à la justice. Autrement dit, il renvoie à ce qui est fondé, à ce qui est légitime. Il désigne l'ensemble des comportements, des attitudes et des agissements conformes aux normes de la vie communautaire. À ce propos, le libéral J. Rawls (1971, p. 178) écrit qu'une société est juste si elle respecte trois principes, dans l'ordre : garantie des libertés de base égales pour tous ; égalité des chances et maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisés. Il apparaît clairement, dans l'entendement de P. Erny (1987, p. 17), comme « des valeurs idéales qu'une société propose ouvertement à ses membres ». En d'autres propos, la notion du juste s'apparente à une somme de valeurs qui doit régir le bon fonctionnement de la société. Elle renvoie, dès lors, à ce que L. Y. Konan (2017, p. 17) appelle «

une leçon d'énergie et d'espoir cherchant et recherchant l'équilibre en vue du maintien de l'ordre social ». Elle s'illustre alors comme un catalyseur d'intégration et de cohésion sociale en vue d'éradiquer le Mal.

1.2. L'injuste

L'injuste est l'antonyme ou l'envers du juste. Plus exactement, c'est ce qui n'est pas acceptable socialement. À ce titre, il relève du blâmable, du répréhensible et du condamnable. Dénué de toute justice, il agit contre les règles de cette même justice. Comme tel, il s'oppose aux règles de vie communautaire et fait droit à l'anarchie vectrice de désordre et de conflagration sociale. Ce vocable apparaît ainsi comme le résumé et le concentré de tout ce qui est de nature à perturber et affecter l'ordre et la quiétude social.

En définitive, la justice est, avant tout, un idéal d'équité et d'équilibre de la vie en société, où les droits de tous sont protégés. Elle désigne aussi une institution, une autorité chargée d'assurer cet idéal, lorsqu'il est compromis, c'est-à-dire, lorsque la loi du plus fort risque de s'imposer et s'appliquer aux autres membres du corps social. C'est à juste titre que B. Dadié (1955, p. 156), s'exprimant sur la notion, estime que « la véritable justice est celle qui recherche la vérité et en conséquence acquitte ou condamne sans aucune autre considération ». L'existence d'une justice sociale s'impose alors comme un gage de paix et de stabilité de la vie en société. Cela dit, comment les oralistes procèdent-ils pour rendre justice dans leurs récits ?

2. Présentation et caractérisation des personnages

L'étude d'un personnage tient compte d'un certain nombre d'éléments dont la présence et l'expression contribuent à donner des éclairages qui permettent sa définition. C'est la somme de ces éléments, indices d'enquête, qui donne l'identité, la fonction du personnage. On dira donc du personnage qu'il existe parce qu'il signifie. Avant d'être une figure animale, le personnage est un signe dont la saisie se fait à partir de sa situation, de son action, du discours qu'il tient. Et, comme le dit J-P Martin (1984, p. 9), « le personnage de fiction est avant tout un nom propre sous lequel est manié un réseau impersonnel de symboles, une unité nominale, substituée à une collection de traits qui pose un rapport d'équilibre entre la somme et le signe. ». Pour la médiéviste R. Brusegan (1987, p. 157), « caractériser un personnage, revient à saisir l'être de ce personnage », c'est-à-dire sa valeur et la somme des informations qu'il véhicule. En d'autres propos, le personnage se caractérise par ses actions. V. Jouve (1997, p. 57) conforte cette opinion quand il affirme :

Le personnage est appréhendé comme un signifiant discontinu (un certain nombre de marques textuelles) renvoyant à un signifié discontinu (le sens et la valeur d'un personnage). Se constituant progressivement à travers les notations éparées délivrées par le texte, il n'accède à une signification définitive qu'à la dernière ligne.

Dans son ouvrage intitulé *Poétique du récit*, P. Hamon (1977, pp. 122-123) propose entre autres, pour l'analyse des personnages, de considérer successivement « l'être » (à travers le nom, le portrait physique et la psychologie) et « le faire » (l'action, le rôle thématique et le rôle actantiel) des personnages.

Les récits animaliers africains traitent, la plupart du temps, de la nature des rapports qu'entretiennent les différentes couches sociales. Même si les actants impliqués dans les contes sont de l'univers faunesque, leurs actions et comportements traduisent, en réalité, ceux des humains comme l'atteste L-V. Thomas (1968, p. 245) dans ce propos : « L'univers animalesque n'est qu'un substitut commode pour mieux découvrir les hommes. » Il s'agit, principalement, des rapports jeunes/vieux, cadets/ainés, initiés/non-initiés, sujet/chef ou roi. Le récit qui sert de corpus à cette réflexion évoque ce dernier cas de rapport et est intitulé « Sozani le Lièvre, le Roi et laalebasse ». Il met en scène deux protagonistes : Sozani le Lièvre et le Roi. Le premier est le propriétaire d'unealebasse aux pouvoirs magiques qui, par la suite, sera exproprié par le second, le roi. Justice sera alors rendue à qui de droit par l'entremise d'un marteau étrange apporté au roi en guise d'une seconde offrande. Que peut-on alors retenir des traits caractéristiques de ces deux personnages ?

2.1 . Sozani le Lièvre, un décepteur avisé

L'animal d'Afrique est le voisin continuel de l'Homme dont il sent la présence à tous les détours de sentier. C'est pourquoi le conteur noir excelle dans la peinture des bêtes, leur donne une vérité inégalée, leur prête une psychologie humaine

complexe et les utilise à des fins satiriques. Les animaux des contes sont animés d'une vie prodigieuse, surtout, ceux qui occupent les rôles de premier plan tels que le lion, l'éléphant, la hyène, l'araignée, le lièvre, la tortue, etc.

Le lièvre, héros du conte à l'étude, est un animal appartenant à la classe des petits mammifères sauvages et à la famille des léporidés. Son choix, en tant que héros devant présider au tracé et à la construction de l'histoire de la société fictionnelle animale, reflet de la société réelle des humains, tient compte, en partie, de certaines considérations sociologiques en vigueur dans les communautés traditionnelles génitrices des récits.

Apparemment fragile et faible, le lièvre est un animal sans défense. À l'état civil, ses innombrables noms et prénoms qui cheminent avec sa petite silhouette le distinguent des autres congénères et l'identifient sur l'échelle de la « *senefiance* » (R. Colin, 1957, p. 127). Sur le plan zoologique, le lièvre est « un petit animal gris-roux au ventre blanc, léger, sautillant et surtout aux grandes oreilles. » Pour les Peuls, le lièvre est « *Bodyel kumba mo dyoire hadi lâmâde* », le petit lièvre que la ruse a empêché de commander. Au Fouta Djallon, il est « *mbayo sari* », le rusé lièvre ; « *nydyanda noppi* », le grand d'oreilles. Il s'appelle « *Leuk* » en sérère. Les Malinké le désignent par « *sozani* », le cheval rusé, etc. Connu dans tous les pays de la savane, il personnifie l'habileté et la ruse. Le proverbe peul dit que « le néant n'a pas allongé les oreilles du lièvre, ce sont les ruses »

Ainsi, dans les contes africains, le lièvre est l'une des figures emblématiques de l'univers des décepteurs à l'image de l'araignée, la tortue, la biche, etc. Ce personnage animalier

légendaire et représentatif de sa société d'émergence tient, dans la littérature orale, la dragée haute sur l'ensemble de ses adversaires dans son espace géographique. À l'instar de ses compères des autres régions, ce *trickster* des zones savanicoles se singularise par son extrême malice qui lui permet de rivaliser voire d'affronter et vaincre ses éventuels concurrents. À la force physique et l'abus d'autorité de ces derniers, il oppose son arsenal de défense caractérisé par sa finesse et son intelligence. Le propos du personnage traduit parfaitement cette réalité dans *Petit Bodiel* : « Quand on est le moins fort, il faut pour vivre sur cette terre, être le plus astucieux » (A. H. Bâ, 1993, p. 62). Le récit à l'étude s'inscrit dans cette même mouvance où, en plus de la ruse légendaire qu'on lui connaît, il incarne d'autres vertus : le courage, la générosité, le respect de la hiérarchie, la solidarité, etc.

Dans ce récit, il est victime de l'abus d'autorité du roi qui s'empare de sa calebasse magique. Face à cette imposture, il ne se laissera pas faire et, grâce à la découverte d'un marteau providentiel, il parvient, après une ruse savamment orchestrée, à confondre le roi et sa cour et récupéra son dû. Les récits africains d'animaux en général, et ceux de Lièvre en particulier, sont largement peuplés d'astuces, d'intrigues, de ruses qui consacrent la victoire de l'intelligence ou du simple bon sens sur la force et la brutalité physique. Cette réalité montre l'importance et la nécessité de la ruse pour la survie et l'existence du héros physiquement faible.

Il faut, cependant, reconnaître que le succès de ce maître de la ruse réside, avant tout, dans la force de son langage, dans son talent de persuasion ou de dissuasion. En

un mot, il est un beau parleur, un bon flatteur. La présentation du marteau au roi en est une parfaite illustration : « Un Bon Poing, Sire, répondit ce dernier. Il est encore plus merveilleux que la calebasse : il fabrique non seulement de l'or, mais aussi des diamants. Indigne de posséder un tel objet, j'en fais cadeau à Votre Majesté. » Avide, cupide et naïf, le roi ne pouvait se défaire d'une telle astuce et tomba malheureusement dans le panneau. C'est pourquoi, C. Denoyelle (1998, pp. 327-328) dira que « la ruse est avant tout un fait de parole, dont le mensonge n'est qu'un élément, et elle tire ses pouvoirs de l'utilisation persuasive de la parole, qui elle-même permet une manipulation des sens ».

Cette victoire est celle des faibles sur les forts, des opprimés sur les oppresseurs ou tout simplement celle du bien sur le mal. Elle rétablit la justice là où l'injustice et l'abus du pouvoir sont considérés comme la norme. S'il est admis que les roueries de ce décepteur sont souvent malhonnêtes donc négatives, dans ce conte, elles ont tout leur sens et légitimité en cela qu'elles rétablissent l'ordre normal des choses, en un mot, la justice. La ruse et l'intelligence apparaissent, dès lors, comme l'arme de prédilection des physiquement faibles pour relever certains défis face à leurs oppresseurs.

Au total, le décepteur se caractérise par sa ruse, artifice ou moyen habile dont il se sert pour tromper et combattre l'ennemi. Comme méthode opératoire, la ruse s'oppose à la force. La ruse est supérieure à la force physique. Elle prospère et fait florès là où la force fait défaut. Elle devient, chez le décepteur physiquement faible, un art, une science, un mode de vie qui désarme l'ennemi, le

partenaire qui compte sur sa masse et sa force pour nuire. Elle apparaît, dès lors, dans les récits oraux africains, comme un moyen efficace pour rendre justice entre les différents protagonistes.

2.2. Le roi, un personnage cupide

Le roi est un titre de noblesse porté par celui qui règne sur un peuple, un État, en particulier un État monarchique. Il désigne donc une personne qui est à la tête d'un royaume ou d'une collectivité. Dans le domaine de l'oralité, le vocable « roi » est attribué aux humains comme aux animaux même si le corpus ne fait aucune précision à ce sujet. Mais dans tous les cas de figure, les rois, qu'ils soient des personnages humains ou animaux, partagent, pour la plupart du temps, les mêmes traits caractéristiques dont le plus éloquent est leur abus d'autorité vis-à-vis de leurs administrés. Il appartient à la classe des aînés représentant le pouvoir. Dans cette posture, le roi est généralement présenté comme un tyran, un dictateur, un oppresseur, un tricheur, un égoïste, bref un personnage qui abuse de sa force.

Le roi dont il question dans le corpus ne déroge pas à cette triste réputation. Tout dictateur qu'il est, il s'illustre également par son avidité et sa cupidité. Sa question « Est-ce que ce mortier pourrait s'emplir d'or, aussi ? » achève de convaincre l'auditeur de son appétence. Ce désir incontrôlé pour la fortune ne traduit rien d'autre si ce n'est la voracité et l'égoïsme de ce personnage. La confiscation de l'objet prodige n'est que la résultante de l'état d'esprit despotique du souverain : « Un Lièvre ne mérite pas de posséder un objet de ce prix. Rentre chez toi, laalebasse m'appartient désormais. » Un tel agissement n'est que la manifestation

évidente d'un relent dictatorial et d'injustice de tous ceux ou celles qui disposent d'une parcelle de pouvoir (père de famille, chef de village ou de communauté, dirigeant, etc.). Il s'agit donc pour les conteurs, à travers ce roi, de porter une critique sur ces comportements déviationnistes de nature à saper l'ordre et la quiétude sociale.

En effet, le chef ne dispose pas d'un statut qui le place au-dessus des lois. Droits et devoirs doivent être en harmonie. On relève dans cette attitude que l'autorité n'est pas synonyme de cruauté ou d'agressivité. La satire la plus virulente des contes d'animaux semble être celle des puissants. Celui qui a le pouvoir dans les contes est le chef ou le roi. Le pouvoir autoritaire, aveugle, despotique est de tous les temps un pouvoir décrié, qui entraîne avec lui toute une gamme de défauts.

À ce titre, ce corpus met admirablement en évidence l'ingratitude notoire du roi qui, bien qu'ayant bénéficié de la magnanimité du lièvre, s'empare de sa calebasse à la grande stupéfaction de ce dernier : « Le lièvre, ébloui par son pouvoir, croyait s'être attiré la reconnaissance éternelle de son ami le Roi. (...) Sozani fit ainsi connaissance avec l'ingratitude des grands de ce monde. » L'ingratitude est le manque de reconnaissance comme le relaient les lignes précédentes. Les personnes qui s'illustrent par ce mauvais caractère ne reconnaissent jamais le bien qui leur est fait à l'image du roi. Pour l'Afrique noire traditionnelle, l'ingratitude est l'un des plus grands vices dont le cœur humain puisse être affligé. En tant que voie de déperdition sociale, l'ingratitude constitue un vice que la société traditionnelle africaine combat avec vigueur. Les Africains accordent une place de choix à la reconnaissance qui incite

les âmes généreuses à pérenniser leurs bonnes œuvres au profit des personnes en détresse.

À cette ingratitude du roi, s'ajoute son penchant égoïste que le récit met admirablement en évidence. Ce défaut a pour ramification la gourmandise et la méchanceté. En effet, le despote de roi ne déchoit pas son sujet de son bien parce qu'il procure de la nourriture à toute la communauté, mais tout simplement en raison de son pouvoir à générer de l'or. L'or étant dans nos sociétés traditionnelles comme modernes un symbole de pouvoir et de commandement. À ce titre, il ne se partage pas. Il est et demeure la propriété exclusive de son détenteur qui en jouit et en use à sa guise dans l'exercice et le maintien de son pouvoir. G. Niangoran-Bouah (1978, p. 46) conforte cet attrait du Noir pour le métal jaune à travers cette mythologie akan :

Véritable être vivant au pouvoir surnaturel, l'or est censé pouvoir donner bonheur, réussite, santé, longévité et fortune à tous ceux qui l'associent à leurs activités politiques, sociales et religieuses non pas comme monnaie, mais comme un dieu soucieux des intérêts du devenir de ses fidèles.

De son statut d'objet d'utilité communautaire, la calebasse deviendra, avec le roi, un instrument d'enrichissement personnel au grand dam de ses concitoyens. Un tel projet à relent égoïste est en porte-à-faux avec les valeurs cardinales de la société africaine. L'égoïsme, en tant que vice et défaut de tout individu rapportant tout à lui, est

un mal à extirper de la société africaine qui a besoin de la solidarité et d'entraide entre ses habitants pour son développement harmonieux et durable.

Comme la plupart des dirigeants de son acabit, ce roi fait par ailleurs preuve d'une candeur et crédulité sans pareilles en prenant pour parole d'Évangile les propos du rusé lièvre quant aux exploits supposés de son marteau. Son pouvoir et sa propension immodérée à la richesse et la gloire lui ont ôté tout sens de raisonnement et de discernement ; le conduisant ainsi à sa perte, au grand bonheur de sa victime et tous ces épris de paix et de justice.

Au total, les contes africains, reflets de leurs sociétés d'appartenance, portent un jugement très acerbe sur les tenants de pouvoir de quelques natures qu'ils soient. Au lieu de promouvoir les nobles valeurs de courage, de solidarité, d'altruisme et de reconnaissance incarnées par son sujet, le roi se caractérise par son avidité, son ingratitude, son égoïsme, sa sottise, le tout couronné par son abus de pouvoir symptomatique d'une injustice sociale, tout comportement sévèrement puni par la société.

3. La sanction comme levier d'une justice sociale

Étymologiquement, le mot sanction est issu du latin « *sanctio* » qui signifie « sanction ou peine ». Dans son acception générale, la sanction désigne une peine ou une récompense prévue pour assurer l'exécution d'une loi. Elle est, à ce titre, méritoire ou corrective. La sanction apparaît alors comme une pièce de monnaie dont l'une face s'appelle peine et l'autre récompense. La peine ayant une très forte charge légale parce qu'en rapport avec la loi, son choix pourrait nous éloigner de l'esprit de cette analyse en ce sens qu'elle

n'intervient pas dans le cadre de l'application d'une loi formellement établie comme telle. Par conséquent, le vocable *punition* ou *correction* nous paraît le mieux indiqué pour traduire la peine encourue par les protagonistes. Cette partie de notre analyse gravitera donc autour du couple notionnel *punition*/récompense comme étant l'aboutissement de tout processus de jugement ou la conséquence de certains agissements de l'individu dans la société. Même si ces comportements ne font l'objet d'aucun jugement et verdict formels comme c'est très souvent le cas dans les récits oraux, les parties en présence n'échappent pas au sort qu'elles méritent qu'il soit l'émanation des humains ou des forces extérieures. Ainsi, les vertueux seront récompensés pour leurs bonnes actions quand les vicieux feront l'objet de *punition* pour leurs égarements. Ce postulat donne échos à ce propos d'E. Prairat (1999, p. 173) pour qui « La sanction est, en effet, un bon analyseur de l'action éducative ».

3.1. La punition, une pédagogie éducative

Pour cette réflexion, nous entendons par *punition*, l'acte par lequel l'on inflige une correction à quelqu'un. Fait donc l'objet de *punition*, tout individu qui commet un délit ou enfreint aux codes de bonne conduite sociale. Pour E. Prairat (op, cit.), la *punition* correspond à « l'acte par lequel on rétribue un comportement qui porte atteinte aux normes, aux lois, aux valeurs ou aux personnes d'un groupe constitué ». Elle possibilise l'émergence de la morale, car il s'agit de protéger la collectivité en posant la loi et les limites de la vie sociale.

La *punition* vise alors à réguler la société par la condamnation de la défectuosité morale des personnages saisis. La société étant régie par des lois et principes, leur

inobservance conduirait au désordre et à la catastrophe. De nos jours, la sanction punitive consiste généralement à l'acquiescement d'une amende suite à une infraction et surtout en une privation de liberté (prison). Dans les sociétés traditionnelles, comme relayé dans les récits oraux, la punition est multiforme et est proportionnelle à la faute commise. Elle peut aller de la perte d'un objet désiré, des railleries, des insultes à la mort en passant par le lynchage, etc. La sanction punitive vient alors pour réparer un tort ou, en d'autre propos, pour rendre justice.

Dans le conte à l'étude, le sujet qui écope d'une punition est le roi. Cette sanction est consécutive à son autoritarisme : « Mais ce dernier [le roi], (...), gronda brutalement : - "Un lièvre ne mérite pas de posséder un objet de ce prix. Rentre chez toi, laalebasse m'appartient désormais". » et son ingratitude suite à la confiscation de laalebasse magique de son sujet Lièvre. La punition qui lui a été réservée, à cet effet, a consisté en un châtement physique précisément en des volées de coups de marteau sur sa tête et sur celles des membres de sa cour : « Il [le roi] n'a pas fini de parler que le marteau lui cogne le nez. - Ouille ! crie le Roi. Sale marteau ! Pan ! il en prend un coup sur la tête. Les gardes sont accourus aux cris du Roi, et voient le marteau frapper l'auguste crâne de leur souverain. »

Si, à première vue, cette correction est physique et corporelle, elle est davantage psychologique, morale, humiliante et risible. Elle est d'autant plus juste qu'elle s'applique à un roi qui est censé incarner les valeurs de paix et de justice. C'est la raison pour laquelle le monde traditionnel africain flagelle le chef, le roi, le père abusif ou autoritaire, en un mot, tous ceux qui, pourvus d'une parcelle

de pouvoir, en abusent. Le dirigeant qui se conduit méchamment ou impose des difficultés à ses sujets échoue dans son entreprise, car la société africaine est ennemie de la démesure et de l'excès. Tout chef ou roi, gardien des règles de la coutume, doit militer en faveur de la justice et de l'équité. Cette sanction qui représente une victoire du sujet sur le roi est la représentation symbolique de la contestation de la suprématie des hommes du pouvoir traditionnel. En conséquence, ces derniers sont bafoués en quelque sorte et perdent ainsi leur aura et leur charisme.

La fin des contes qui consacre la défaite des tenants de pouvoir abusifs est une sanction sans appel. Cette réalité fait dire à P. K. Ziguï (1995, pp. 980-981) : « Dans la victoire du faible, la tricherie, la malice et même la perfidie deviennent des vertus. Il s'agit non seulement de tourner en dérision la bêtise des pères abusifs, mais aussi de dévoiler leur inintelligence. »

En menant la réflexion loin, il est bon de noter que ce ne sont pas seulement la royauté et la chefferie, dans ce qu'elles ont de défectueux, qui sont attaqués, mais aussi les défauts des individus dans leur généralité. En effet, ce comique de situation est une critique indirecte de tous ceux qui ne comptent que sur leur force brutale et que la simple ruse rend frileux.

Selon l'idéologie traditionnelle dominante, toute autorité, tout chef doit protéger l'ordre public, veiller à la bonne marche de la cité ; ce qui implique qu'il ne doit pas être en déphasage avec l'harmonie et l'équilibre. Le chef, l'homme de pouvoir ne peut réussir dans la mesure où il est sage. Être sage, c'est participer pleinement à l'action positive de l'univers, posséder les qualités requises pour

rallier tout le monde, harmoniser les forces inférieures et supérieures. En effet, la spiritualité africaine³ enseigne que dans chaque élément de la création se trouve une parcelle divine, d'où le respect voué à la nature et aux êtres vivants. De par ce postulat, toute action répréhensible envers un élément ou un être de la création revient à endêver les instances divines. Or, Dieux et les divinités ont toujours leurs mots à dire dans la gestion de nos sociétés africaines.

Dans les récits oraux, la sanction punitive des chefs ou des rois est une satire sociale qui passe aussi par la dérision ou la moquerie qui débouche sur le sourire, voire le rire gai et caustique. C'est à juste titre que P. K. Ziguï (op. cit., p. 984) fait la remarque selon laquelle « Le désaveu de l'agresseur se fait surtout par la moquerie, le ridicule dont il est couvert ». Si, dans certains récits de conte, le roi, le chef, le notable ou le courtisan n'est pas battu, blessé ou touché dans sa chair par la sanction, dans le corpus, le roi est non seulement atteint physiquement mais il fait aussi l'objet d'un rire moqueur. Ce rire vengeur, démystificateur tient à corriger les errements et à modérer les sentiments et les comportements extrêmes des fautifs. Le rire, phénomène à forte charge significative, est lié aux travers qu'il met en évidence. En effet, le rire frappe l'individu dans son être social. L'individu, aux dépens de qui l'on rit, est atteint dans son honorabilité. Sa position sociale est tout aussi frappée et se trouve souvent compromise à plus ou moins longue échéance. Tout personnage couvert de honte

³ Albert Vianney Mukena Katayi, *Dialogue avec la religion traditionnelle africaine*, Paris, L'Harmattan, 2007. Confère également : Henri Maunier, *La Religion spontanée : philosophie des religions traditionnelles d'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1997, et Bernard Agbo Dadié, *Penser Dieu autrement, de la métaphysique à l'anthropologie : les fondements d'une pensée négro-africaine sur Dieu*, Thèse de Sciences des religions, Université de Paris 4, 2000.

est destiné par le conte à la médiocrité, la disparition même si l'issue du drame ne consacre pas concrètement, physiquement cette mort. Il est humilié au sens étymologique « rabaissé au niveau de la terre ».

Les décepteurs font donc œuvre d'utilité publique en ridiculisant les personnages imbus de leur pouvoir. La thématique de la victoire du faible sur le fort ou le puissant se réduit alors pour se confondre à celle de la justice. Ainsi, les conteurs flagellent l'abus du pouvoir et d'autorité sous toutes ses formes et exaltent, par voie de conséquence, le bien.

3.2. La récompense, une incitation à faire le bien

Si, dans sa conception la plus usuelle, la récompense s'entend comme le bien qu'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service, dans cette analyse, nous l'appréhendons essentiellement comme, d'une part, la reconnaissance en faveur d'une bonne action et de compensation ou dédommagement d'autre part. Si le roi est puni pour son inconduite, à l'opposé, le lièvre se voit honoré pour son altruisme. Il s'agit donc de deux personnages aux destins opposés. En effet, pour avoir été généreux et solidaire de ses concitoyens en mettant à leur disposition sa calebasse nourricière et, ensuite, pour avoir été exproprié de son dû, le lièvre est une fois de plus récompensé par la providence. Le marteau, l'objet de la récompense, lui a permis de se rendre justice et récupérer son trésor confisqué.

Parlant de providence, il est bon de noter que dans les sociétés traditionnelles africaines, celle-ci n'est jamais fortuite. Elle est l'émanation des ancêtres, des divinités et des dieux subalternes comme en témoigne H. Memel-Fotê

(1961, p. 37) : « En effet, chez l'Africain, les mondes visibles et invisibles sont en perpétuelle interrelation par le jeu des puissances invisibles ». Autrement dit, ajoute-t-il, « la religion traditionnelle africaine, [...] semble être une religion de l'alliance entre l'homme et la nature par la médiation des génies, des ancêtres et de Dieu » (Idem). La société étant régie par des lois, des principes et règles de conduite, ces forces supérieures et invisibles ont, de tout temps, contribué à la gestion, la stabilité voire la régulation de la cité. Ainsi, elles peuvent intervenir pour plébisciter les actes d'un individu ou, au contraire, exprimer leur désapprobation par des mesures répressives.

Ce conte répond bien à cette vision de la société africaine qui a, pour fondement, le courage, la charité, la compassion, la solidarité, le partage, l'altruisme, le respect de la hiérarchie, etc. dont le lièvre est une incarnation. Sa récompense vient pour perpétuer ces valeurs nobles de la société en opposition à l'autoritarisme, l'égoïsme, la méchanceté, l'avidité, la cupidité, l'abus du pouvoir du roi. La notion de justice sociale est ainsi claire et précise dans les contes malinkés : proscrire en sanctionnant ou en blâmant les comportements délictueux (le mal) *versus* soutenir et encourager les bonnes œuvres (le bien) par des récompenses. La consécration du lièvre vient nous enseigner que le salaire du bien ne saurait être l'ingratitude, l'abus de pouvoir ou de confiance, mais plutôt le bien, la reconnaissance. Inversement, le mal n'aura pour récompense qu'un mal encore plus grand. En décidant de priver le lièvre de son bien, il a encouru l'humiliation, la déchéance. Dès lors, la récompense ne s'entend plus seulement comme le bien qu'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service rendu, mais aussi

comme le mal ou la sanction qu'on reçoit suite au tord commis à l'égard d'autrui.

La récompense de Sozani le lièvre est non seulement celle du bien suite aux services rendus à la calebasse et à la communauté, mais elle est aussi celle de la compensation et du dédommagement en ce sens qu'elle le réhabilite dans son droit et sa possession. Si la sanction punitive vient pour calmer les ardeurs de l'individu à la propension au mal, la récompense, en revanche, suscite et attise la flamme du bien.

Cette identification de l'homme à l'animal à travers le transfert des qualités de ce dernier sur le premier illustre, si besoin est, les rapports entre les deux aussi bien dans l'imaginaire individuel et collectif que dans la réalité matérielle dans beaucoup de sociétés, traditionnelles en particulier.

Conclusion

Cette étude a eu pour principal centre d'intérêt la manifestation de la justice sociale dans un conte d'obédience malinké. Elle a convoqué, à cet effet, deux classes de personnages aux postures antinomiques ou contradictoires : Sozani le lièvre, un décepteur avisé et le roi, un souverain au dessein autocratique. S'étant illustré par son avidité, sa cupidité, son égoïsme et son autoritarisme, le roi despote s'est vu humilié et châtié suite à sa forfaiture. À l'inverse, le décepteur est récompensé et rétabli dans sa possession grâce à ses vertus de courage, de solidarité, de partage, d'altruisme et de respect de la hiérarchie. La punition et la

récompense se présentent dès lors comme un verdict. D'où la vocation du conte à être un discours qui exprime et prêche la justice sociale. En réalité, il ne s'agit que d'un jugement qui est la conséquence logique et naturelle des actes posés par les différents protagonistes. En faisant triompher un petit lièvre d'un roi autoritaire avec pour seules armes la ruse et l'intelligence, les conteurs ne visent qu'à rendre une certaine justice en faveur des êtres physiquement faibles contre les puissants pour leur abus en cela que la justice fait éclore la paix, la liberté et la cohésion sociale. En définitive, ces héros des contes représentent la condition humaine et nous renvoient, au moyen de leurs pensées, de leurs êtres, de leurs actions, à notre humanité peu glorieuse. Écouter ou lire donc les contes, c'est apprendre à se découvrir par les personnages agissants et à s'initier aux épreuves de l'existence en vue de tendre vers une vie sociale harmonieuse. Cette réalité qui cautionne l'état d'esprit de certains récits a fait dire à M. Kane (1981, p. 39) que « d'une façon générale, la morale des contes africains repose essentiellement sur le principe de la responsabilité individuelle, d'où l'importance du jeu des sanctions et récompenses ».

Bibliographie

- BÂ Hampâté Amadou, 1993. *Petit Bodiel*, NÉI, Abidjan
- BLAY Michel, 2013. *Dictionnaire des concepts philosophiques*, Larousse, Paris
- BLOCH Oscar et WARTBURG Walther von, 2008. « Justice », *Dictionnaire étymologique de la langue française*, coll. « Quadrige. Dicos poche », PUF, Paris

- DENOYELLE Corine**, 1998. « Le discours de la ruse dans les fabliaux. Approche pragmatique et argumentative », in *Poétique*, N° 115, pp. 327-328.
- COLIN Roland**, 1957. *Les Contes noirs de l'ouest africain, témoins majeurs d'un humanisme*, Présence Africaine, Paris
- DADIÉ Binlin Bernard**, 1955. *Le Pagne noir*, Présence Africaine, Paris
- DENIS Colin**, 2001. *Morale et justice sociale*, Seuil, Paris
- ERNY Pierre**, 1987. *L'Enfant et son milieu en Afrique noire*, L'Harmattan, Paris
- HAMON Philippe**, 1977. « Pour un statut sémiotique du personnage », in *Poétique du récit*, Seuil, Paris
- JOUE Vincent**, 1997. « Les personnages : le modèle sémiotique », in *La Poétique du roman*, Sedes, Paris
- KANE Mohamadou**, 1981. *Essai sur les contes d'Amadou Coumba. Du conte traditionnel au conte moderne d'expression française*, NÉA, Dakar-Abidjan-Lomé
- KONAN Yao Lambert**, 2017. « Littérature orale africaine et intégration sociale : l'exemple du conte » in *De l'altérité à la poétique du vivre ensemble dans la littérature africaine*, L'Harmattan, Paris, pp. 13-40.
- MEMEL-FOTÊ Harris**, 1961. « Rapport sur la civilisation animiste », colloque sur les religions, Présence Africaine, Paris, pp. 31-58.
- NIANGORAN-BOUAH Georges**, 1978. « Idéologie de l'or chez les Akan de Côte-d'Ivoire et du Ghana », in *Journal des Africanistes*, 48 (1), pp. 42-51.

PRAIRAT Eirick, 1999. *Sanction, petites médiations à l'usage des éducateurs*, L'Harmattan, Paris

THOMAS Louis Vincent, 1968. *Les Religions d'Afrique noire, textes et traditions sacrés*, Éd. Fayard Senoel, Paris

ZIGUI Koléa Paulin, 1995. *Les Contes à rire de la France médiévale, Le Roman de Renart et Les Contes d'animaux de l'Afrique de l'Ouest. Étude de morphologie et de physiologie comparées. Types - Structures - Idéologies. Thèse de Doctorat d'État, Lettres Modernes-option Histoire et Civilisation. Université François Rabelais - Tours, C.E.S.R.*

Corpus Sozani le Lièvre, le Roi et la Calebasse⁴

À cette époque, Sozani le Lièvre était le meilleur ami du Roi. Une année, cependant, la sécheresse rendit la terre stérile et ce fut la famine au village. Sozani alla trouver le Roi et lui dit : - Je vais en brousse, pour essayer de trouver quelque chose à manger. Sozani fouilla soigneusement la brousse pendant plusieurs jours. Mais toute espèce de nourriture avait disparu de la brousse comme du village. Comme Sozani rentrait tristement chez lui, il entendit, en passant près d'un buisson épineux, une voix plaintive mais charmante qui appelait au secours. Le lièvre s'approcha du buisson. Stupéfait, il distingua une calebasse au milieu des épines. - C'est toi qui m'appelles ? demanda-t-il prudemment. - Oui, bon Lièvre, répondit la calebasse. Ces épines me font

⁴ Ce conte fait partie d'une série de contes populaires de l'espace culturel malinké. Il nous a été conté en août 2024 par Dengbè KONÉ, sexagénaire, à Migniniba, son village natal, dans la sous-préfecture de Fadjadougou, dans le département de Kani, région du Worodougou, dans le nord-ouest de la Côte-d'Ivoire.

souffrir horriblement. Si tu me sors de là, tu auras une grosse récompense. Sozani était un brave cœur. Il enfonça le bras au milieu des épines et, en se piquant jusqu'au sang, il tira laalebasse de son inconfortable situation. - Allons chez toi, dit laalebasse soulagée, que je te donne ta récompense. Le lièvre se dit qu'une récompense est toujours la bienvenue. Il mit donc laalebasse sur la tête et regagna le village. Sa femme et ses enfants sortirent de leur case dès qu'ils l'aperçurent, et se mirent à crier : - Qu'est-ce que tu nous rapportes à manger ? - Une magnifiquealebasse ! Répondit le lièvre en montrant l'objet. Femmes et enfants pensèrent qu'il était devenu fou et se mirent à l'injurier. Mais leurs cris cessèrent dès qu'il eut posé laalebasse au milieu de la case. Car laalebasse s'emplit instantanément de nourriture : foutou, viande rôtie, riz succulent, et une quantité d'autres plats appétissants. Toute la famille acclama le lièvre, puis chacun se jeta sur les plats et mangea à s'en faire éclater la panse. Quand laalebasse fut vide, on la rangea dans un coffre. Et le lendemain, on l'en ressortit pour le poser de nouveau au milieu de la case, où elle s'emplit aussitôt de plats délicieux. Et ce fut ainsi chaque jour.

En voyant Sozani le Lièvre, sa femme et ses enfants devenir gros et gras, le Roi fit venir son ami le lièvre et lui dit humblement : - Ô Lièvre, seigneur de la brousse, toi et ta famille êtes gras à lard, et mon peuple meurt de faim ! Prince des génies, donne-nous à manger ! Poussé encore par son bon cœur, Sozani alla chercher laalebasse et l'apporta au Roi. Le prodige se répéta : laalebasse nourrit toute la cour royale, qui acclama le lièvre devenu le sauveur du peuple. - Est-ce que cettealebasse pourrait s'emplit d'or, aussi ? demanda le Roi d'une voix douce quand tout le monde

fut rassasié. - Pourquoi pas ? s'exclama le lièvre. Calebasse, de l'or, s'il te plaît. La calebasse s'emplit aussitôt de grosses pépites d'or. Le lièvre, ébloui par son pouvoir, croyait s'être attiré la reconnaissance éternelle de son ami le Roi. Mais ce dernier, changeant soudain de figure, gronda brutalement :
- Un lièvre ne mérite pas de posséder un objet de ce prix. Rentre chez toi, la calebasse m'appartient désormais. Sozani fit ainsi connaissance avec l'ingratitude des grands de ce monde.

De nouveau, il connut la faim, sa femme et ses enfants recommencèrent à dépérir. Une fois de plus, il s'en fut dans la brousse en quête de nourriture, sans trouver la moindre racine car la sécheresse dévorait tout. En repassant devant le buisson épineux, il entendit encore une voix qui l'appelait. Mais cette fois, c'était une voix désagréable. En s'arrêtant, il vit un marteau luisant comme de l'argent au milieu des épines. - Ça au moins, s'exclama le lièvre, c'est un beau marteau ! Il n'avait pas fini de parler qu'il prenait un coup de marteau sur le crâne. L'irascible outil déclara d'un ton hargneux : - Je ne m'appelle pas marteau, mais Bon Poing. Quiconque ose me traiter de marteau est puni séance tenante : pan ! Le lièvre rentra chez lui, où il resta quelques jours pour soigner la bosse que le marteau lui avait faite. Puis il retourna en brousse, saisit l'outil, l'enveloppa dans un pagne et alla le déposer aux pieds du Roi. - Qu'est-ce que c'est que ça ? grogna l'ex-ami de Sozani.

Un Bon Poing, Sire, répondit ce dernier. Il est encore plus merveilleux que la calebasse : il fabrique non seulement de l'or, mais aussi des diamants. Indigne de posséder un tel objet, j'en fais cadeau à Votre Majesté. Devant la cour royale assemblée, le lièvre dénoue le pagne, et le marteau

étincelle au soleil. Mais le Roi considère l'outil d'un air méprisant. - Peuh ! Tu n'as rien de mieux à me donner qu'un vulgaire marteau ? Il n'a pas fini de parler que le marteau lui cogne le nez. - Ouille ! crie le Roi. Sale marteau ! Pan ! il en prend un coup sur la tête. Les gardes sont accourus aux cris du Roi, et voient le marteau frapper l'auguste crâne de leur souverain. - Inoui ! s'exclament-ils. C'est la première fois que nous voyons voler un marteau ! Alors le marteau furieux s'abat sur eux et sur tout ce qu'il trouve à sa portée, il cogne les crânes, frappe les genoux, renverse les uns, assomme les autres. Quand il ne resta plus personne de valide à la cour royale, Sozani courut chercher sa calebasse, rentra chez lui et fit bombance avec femme et enfants. Mais dès le lendemain, écœuré par la mauvaise foi des hommes, il s'en fut vivre en brousse avec sa famille et sa calebasse, et ne reparut plus jamais au village. Car la faim est une chose, mais la colère des rois n'est pas rien.